

Je veux parler du congrès de l'enseignement secondaire qui s'est tenu en juin dernier, au siège principal de l'Université Laval, à Québec. Tous les collèges affiliés à l'université, et qui sont au nombre de 18, y étaient représentés. Les délégués de ces maisons de haut enseignement travaillèrent de concert à perfectionner les programmes d'études du cours classique. Il y eut rajustement du programme des sciences; la zoologie sera, par exemple, désormais au nombre des matières de l'examen collégial du baccalauréat; le cours de philosophie fut quelque peu modifié en ce qui regarde les questions contemporaines, de même que le programme de géographie du Canada et de Terre-Neuve.

Nous sommes heureux de dire que le congrès a fort pertinemment consacré le principe d'une école normale supérieure où les aspirants à la carrière de l'enseignement secondaire iraient puiser une formation littéraire plus complète et acquérir ces notions de pédagogie qui font la force du maître et contribuent au succès de l'élève.

Un sous-comité du congrès a reçu la mission de rédiger le nouveau programme de manière à faciliter aux élèves le passage du collège aux écoles spéciales de formation polytechnique. C'est là une initiative dont on ne saurait assez louer l'à-propos. Dans un temps assez rapproché de nous, en effet, les jeunes gens qui, après la fin de leurs études collégiales, ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique, n'avaient à choisir qu'entre les carrières de la médecine et du droit. Aujourd'hui, d'autres voies s'offrent à leurs talents et à leur activité intellectuels; l'école polytechnique, l'école militaire, l'école d'arpentage, l'école des hautes études commerciales, et les autres écoles techniques sont prêtes à leur donner un enseignement conforme à leur goût et à leurs aptitudes, adapté aux besoins économiques du pays. Nos collègues pourront ainsi plus facilement fournir à ces institutions spéciales un précieux contingent d'élèves.

Une des principales mesures qu'adoptèrent les distingués congressistes fut la formation d'un comité permanent dont la mission est d'étudier les questions qui intéressent l'enseignement secondaire et de les soumettre au congrès général des professeurs. (1)

On a délibéré aussi sur d'autres questions actuelles, par exemple sur la réforme de l'orthographe du français. Il fut à ce sujet unanimement décidé d'accepter les réformes orthographiques adoptées par l'Académie française et de rejeter les tolérances permises, en 1901, par le décret du ministre de l'Instruction publique de France, M. Leygues.

Cette première réunion des représentants des collèges affiliés aura évidemment une grande portée, et les mesures que continueront de la sorte à discuter et à adopter, dans le silence du cabinet, ces professeurs expé-

(1) Ce comité se compose de MM. les abbés Camille Roy, de Québec; Sabourin, de Valleyfield; E. Chartier, de Saint-Hyacinthe; Labelle, de Montréal; Camirand, de Nicolet; P. Morin, de Joliette; Lebon, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Le recteur de l'Université Laval est le président d'honneur de ce comité.